



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE  
L'ALIMENTATION



# LE GRAND PLAN D'INVESTISSEMENT Volet agricole

Hauts-de-France

17 et 18 octobre 2018

Olivier ALLAIN – Ambassadeur

Loïc GOUËLLO et Vincent STEINMETZ – Mission d'appui

# Axe 3 – Innovation et structuration des filières

## Enjeux

- Les PME françaises jouent un rôle majeur dans la croissance économique nationale;
- Nécessaire effort de R&D et innovation pour la transformation des filières, afin d'accélérer la montée en gamme des productions, proposer des réponses aux transitions climatiques et écologiques, répondre aux besoins sociétaux d'une meilleure alimentation, et tirer bénéfice de la transition numérique.
- Nécessité de poursuivre l'adaptation des outils de production et de l'organisation logistique des filières agricoles et agro-alimentaires, afin de gagner en compétitivité et mieux répondre aux attentes des consommateurs

## 3 actions

- Action 3.1: Concours d'innovation;
- Action 3.2: Soutien aux projets d'innovations collaboratives et territoriales;
- Action 3.3: Soutien aux investissements structurants dans les filières.

# Action 3.1 – Concours d'innovation

## Objectifs

- Soutenir **100 projets** de recherche, développement et innovation portés par des PME/Startups, visant le développement et la mise sur le marché de produits, services et technologies innovants.

## 1 outil

- Appels à projets « **concours d'innovation** » lancés, dans le cadre du PIA3, avec notamment les thématiques « agriculture innovante » et « alimentation intelligente »

## Ambitions

Au total, cette action représentera un soutien public de **20 M€**.

## Calendrier

Action déjà engagée

# Action 3.1 – Concours d'innovation

## Objectifs

- Favoriser l'émergence accélérée de champions français d'envergure mondiale ;
- Co-financement de projets de recherche, développement et innovation portés par des PME/Startups ;
- Projets visant le développement et la mise sur le marché de produits, services et technologies innovants.

## Concours d'innovation

- AAP nationaux thématiques et semestriels, financés par le PIA3 et opérés par Bpifrance, Ademe et FAM
- Soutien public : 20M€
- coût total d'un projet = 600k€ à 5M€

### 1<sup>er</sup> AAP

Clôturé le 13/03/18, 9 thématiques dont :

- Agriculture innovante (Ademe) ;
- Alimentation intelligente (FAM) ;
- French fab (Bpifrance)

### 2<sup>ème</sup> AAP

Lancé le 09/07/18 sur 9

- thématiques dont :
- Industrie, agriculture et sylviculture éco-efficientes (Ademe)
  - Espace (Bpifrance)
  - Alimentation intelligente (FAM)

### 3<sup>ème</sup> AAP

début 2019

# Action 3.2 – Soutien aux projets d'innovation collaborative et territoriale

## Objectifs

- Accompagner un maximum de **projets d'innovation collaborative et territoriale** dans le secteur agricole et forestier, en s'appuyant sur les appels à projets du PIA3 et du PNDAR

## 4 outils

- Territoires d'innovation de grande ambition (AAP PIA3-TIGA);
- Démonstrateurs de la transition écologique et énergétique (8 AAP PIA3-ADEME);
- Agriculture et agro-alimentaire de demain (AAP PIA3-Bpifrance) ;
- Appels à projets de recherche appliquée et d'innovation financés par le CASDAR (AAP CASDAR-DGER/DGAL/FAM).

## Ambitions

Au total, cette action représentera un soutien public de **400 M€** (40 M€ / 50M€ / 200M€ /120M€).

**Calendrier:** Dès 2018

# Action 3.2 – Territoires d'innovation de grande ambition (TIGA)

## Objectifs

- Accompagner et accélérer le déploiement à grande échelle de solutions et technologies innovantes, contribuant au renouvellement de modèles de développement territoriaux et à la transition écologique.
- Attractivité, création d'activité et de valeur, amélioration du service rendu aux habitants, durabilité écologique

## Territoires d'innovation de grande ambition (TIGA - CDC)

- AMI et AAP opérés par la Caisse des dépôts et consignations ;
- Sélection d'une dizaine de « territoires d'innovation » les plus ambitieux, structurés et prometteurs
- Subventions destinées à cofinancer des missions d'ingénierie et de conseil, la mise en œuvre du projet et les investissements associés
- Fonds propres mobilisés dans une logique d'investissement avisé.

## Mise en œuvre

- AMI conduit en 2017 (sur 24 lauréats, 8 relevant des secteurs agricole, agroalimentaire, forestier et de la bioéconomie)
- AAP prévu en septembre 2018, sélection des projets au 1<sup>er</sup> semestre 2019

# Action 3.2 – Démonstrateurs de la transition écologique et énergétique

## Objectifs

Soutien au développement de technologies ou de produits innovants pour des marchés précis, pouvant aller jusqu'à des mises en œuvre à l'échelle industrielle, à fort impact économique et environnemental.

## Démonstrateurs de la transition écologique et énergétique (Ademe)

Projets collaboratifs ou individuels, portés par une entreprise, assiette > 2 M€  
Appels à projets lancés par l'**ADEME** dans le cadre du PIA3, dont :

- « Agriculture et industries agroalimentaires écoefficientes » ;
- « Mobilisation de la biomasse et production de nouvelles ressources » ;
- « Matériaux et chimie biosourcés, biocarburants avancés » ;
- « Economie circulaire et valorisation des déchets » ;
- « Energies Renouvelables ».

## Mise en œuvre

- Huit AAP lancés simultanément par l'Ademe le 9 février 2018 jusqu'à mi-2019 ;
- 2 à 3 clôtures intermédiaires, selon le calendrier propre à chaque AAP

# Action 3.2 – Agriculture et agro-alimentaire de demain

## Objectifs

Soutien à la mise au point et/ou à la démonstration de produits, de process ou de technologies innovants permettant d'accompagner la transformation des filières agricoles et agroalimentaires.

## Appels à projets « Agriculture et agro-alimentaire de demain »

Projets de recherche et développement et d'innovation portés par une entreprise, le cas échéant en collaboration avec d'autres partenaires, présentant un budget supérieur à 2 M€ et s'inscrivant dans les priorités thématiques issues des États Généraux de l'Alimentation :

- La transformation des systèmes agricoles vers l'agro-écologie ;
- L'alimentation humaine ;
- La bioéconomie durable à l'échelle des territoires ;
- Le numérique et les données.

## Mise en œuvre

- Calendrier : lancement à l'automne 2018, clôtures prévisionnelles : fin 2018 puis 2 à 4 clôtures intermédiaires en 2019
- Contact : BPI France / FranceAgriMer (sous réserve)

# Action 3.2 – Appels à projets de recherche appliquée et d'innovation financés par le CASDAR

## Objectifs

- Contribuer au renforcement de la recherche finalisée
- Privilégier les projets partenariaux entre acteurs de la recherche académique, de la recherche appliquée, du développement et de la formation.
- Accompagner la transition agro-écologique des systèmes agricoles et le développement de la bio-économie, en insistant sur la production de données interopérables et transférables aux agriculteurs.

## Mobilisation d'appels à projets financés par le CASDAR

AAP de recherche appliquée et d'innovation opérés par la DGER, la DGAL et FranceAgriMer :

- innovation et partenariat ;
- recherche technologique pour la compétitivité et la durabilité des filières, de la production à la transformation;
- semences et sélection végétale ;
- expérimentation ;
- constitution de Réseaux Mixtes Technologiques.

## Mise en œuvre

- AAP nationaux lancés annuellement

# Action 3.3 – Soutien aux investissements structurants dans les filières

## Objectifs

Accompagner le montage de projets et le soutien aux investissements s'inscrivant dans une dynamique collective de filière et contribuant à améliorer la structuration des filières agricoles et alimentaires et leur montée en gamme.

## 2 outils

- Appel à projets filières (FAM);
- Fonds avenir Bio renforcé (Agence Bio).

## Ambitions

Au total, cette action, représentera un soutien public de **100 M€** (60 M€ / 40M€)

## Calendrier

- Appel à projets filières : 1er AMI ouvert du 02/07/18 au 31/10/18, puis appel à projets à partir de 2019 ;
- **Fonds avenir Bio** : 2 appel à projets par an.

# Action 3.3 – Appels à projets filières

## Objectifs

Identifier et soutenir des projets d'investissements jugés prioritaires au niveau national et s'inscrivant dans des démarches collectives mobilisant différents maillons d'une filière.

## Appel à projets pour la structuration des filières agricoles et agroalimentaires

Action se déroulant en 2 temps :

1) *Soutien aux structures chargées du montage et de l'ingénierie des projets de filière à l'issue d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI)*

- identification des projets particulièrement structurants ou innovants, de dimension supra régionale, ou des projets pilotes, nécessitent un accompagnement complémentaire aux dispositifs d'aide existants
- Accompagnement de la maturation des projets sélectionnés à l'AMI (subvention d'une partie des coûts d'ingénierie)

2) *Soutien à la réalisation des investissements, matériels et immatériels des projets sélectionnés par AAP*

## Mise en œuvre

- Opérateur : FranceAgriMer
- AMI du 02/07/18 au 31/10/18
- AAP : 2019

# Action 3.3 – Fonds Avenir Bio

## Objectifs

- Structuration des filières agricoles biologiques.
- Satisfaire les demandes des consommateurs et accompagner un développement équilibré de l'offre et de la demande de produits biologiques en France
- engagements réciproques des opérateurs pour sécuriser les débouchés pour les producteurs et les approvisionnements pour les transformateurs et les distributeurs.

## Renforcement du fonds Avenir Bio

- Renforcement du fonds Avenir Bio, financé par le MAA et géré par l'Agence Bio (de 4 à 8 M€/an)
- Soutien de démarches partenariales et pluriannuelles cohérentes proposant le développement d'une offre de produits biologiques
- Soutien des opérateurs économiques : aides aux investissements matériels ou immatériels

## Mise en œuvre

- 2 AAP semestriels lancés en 2018
- Opérateur : Agence BIO

## Synthèse Axe 3

Axe	Actions	Montant total (Mds€)*	Outils	Détail indicatif (Mds€)*
<b>3. Innovation et structuration des filières</b>  <b>0,5 Md€</b>	3.1. Concours innovation	0,02	PIA3 - Concours d'innovation	0,020
	3.2. Soutien aux projets d'innovations collaboratives et territoriales	0,4	PIA3 - TIGA (Territoires d'Innovation de Grande Ambition)	0,040
			PIA3 - Démonstrateurs ADEME	0,050
			PIA3 - AAP dédié "Agriculture et Agroalimentaire de demain"	0,200
			CASDAR - AAP Dédiés	0,120
	3.3. Soutien aux investissements structurants dans les filières	0,1	AAP Filières	0,060
			Fonds Avenir Bio	0,038

# Merci pour votre attention